Appui à la planification participative

FICHE DE PRÉSENTATION

Appui à la planification participative

Finalité :

Favoriser la **planification** d'une **stratégie d'intervention**, géographique ou thématique, ou d'un **programme complexe**, avec les acteurs et actrices concerné-e-s.

Place dans le cycle du projet :

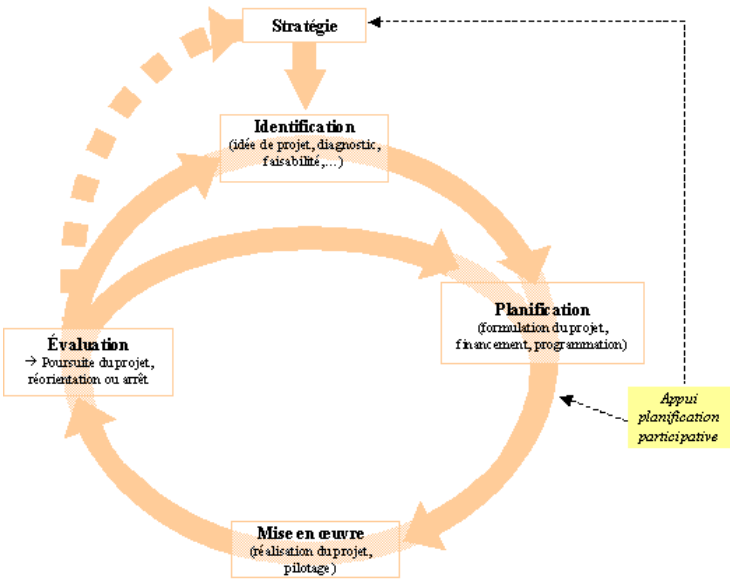

Dans certains cas, planifier une stratégie d'intervention ou un programme complexe peut nécessiter un appui extérieur, notamment lorsque cette stratégie ou ce programme concerne un ensemble d'acteurs et actrices et qu'il est nécessaire de bâtir cette stratégie ou ce programme en tenant compte de ces différent-e-s acteurs et actrices.

Éléments de définition :

La **stratégie d'intervention** est entendue ici comme l'ensemble des choix qui orientent l'activité à moyen et long terme d'une organisation sur une zone géographique, ou sur un secteur thématique donné. Une stratégie d'intervention s'inscrit dans la stratégie institutionnelle globale de la structure (projet associatif d'une ONG, politique territoriale d'une collectivité locale…).

Un **programme** est la traduction opérationnelle d'une stratégie d'intervention (il définit comment concrètement la mettre en œuvre). Selon l'ampleur de la stratégie, celle-ci peut se décliner en un ou plusieurs programmes. A son tour, un programme peut se décliner en un ensemble de **projets**.

La **planification** est l'étape du cycle de projet au cours de laquelle la stratégie ou le programme sont conçus, avant leur mise en œuvre. Elle inclut l'élaboration des grandes lignes dans lesquelles la stratégie va se concrétiser (finalités, objectifs, axes et modalités d'intervention…), puis la **programmation** des activités et moyens permettant de mettre en œuvre ces grandes lignes.

Aussi, le F3E propose à ses membres un **accompagnement méthodologique** et **éventuellement un cofinancement** permettant de mobiliser une **expertise externe** (consultant-e-s) pour appuyer la planification participative, avec **deux cas de figure** :

- soit la structure membre souhaite un appui en amont d'un programme ou d'un projet, pour l'aider à définir sa **stratégie d'intervention** (on parle aussi de « planification stratégique ») ;
- soit elle souhaite un appui en aval de la stratégie d'intervention, au moment de la planification d'un **programme complexe**.

A noter que ces deux cas de figure peuvent éventuellement se retrouver dans un même appui. En effet, il n'est pas exclu qu'une structure puisse souhaiter un appui pour la planification de sa stratégie d'intervention ainsi que pour un programme qui en découlera, avec toutefois un

séquençage dans le temps approprié. Afin de ne pas faire perdurer ou accroître les inégalités de genre, la planification doit intégrer une perspective de genre.

1. L'appui à la planification participative, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

L'**appui à la planification participative** permet à une structure membre du F3E de bénéficier de l'aide de consultant-e-s externes pour dégager des **orientations stratégiques** ainsi qu'un **montage institutionnel et opérationnel** approprié à ces orientations. Il peut s'appliquer soit à une stratégie d'intervention, soit à un programme.

Une telle démarche est **participative**. Ainsi s'agit-il d'associer les principaux acteurs et les principales actrices concerné-e-s par la stratégie ou le programme, afin d'effectuer une planification sur la base d'**enjeux partagés** entre partenaires.

Cet appui répond à **deux objectifs** : d'une part favoriser la pertinence et la cohérence de cette planification pour renforcer la qualité et l'impact des actions qui en découleront, d'autre part faciliter son appropriation par les différent-e-s acteurs et actrices.

Exemple :
Appui à l'élaboration participative de la stratégie de partenariat et d'accompagnement à Madagascar - Secours Catholique-Caritas France (SCCF)

Origine de la demande :
Au regard de l'évolution du contexte à Madagascar, le SCCF souhaite s'y engager plus fortement, aborder des enjeux émergents et diversifier les thématiques sur lesquelles il s'implique. Pour ce faire, le SCCF souhaite faire le bilan de ses engagements passés à Madagascar, afin d'adapter ses orientations stratégiques et opérationnelles pour les prochaines années.

Objectifs de l'appui :
Le SCCF attend de cette étude qu'elle puisse faire apparaître l'évolution du contexte à Madagascar et approfondisse l'analyse des grands enjeux auxquels doivent répondre les acteurs et actrices malgaches. Les conclusions et recommandations de cet appui (propositions des consultant-e-s) devront permettre de mieux réfléchir aux orientations opérationnelles et stratégiques à prendre en compte dans la période à venir (modalités d'accompagnement, thématiques soutenues, type de partenariat). L'objectif est de redéfinir de façon participative, avec les partenaires malgaches, la stratégie d'engagement et d'accompagnement du SCCF à Madagascar.

2. Quelles sont les caractéristiques d'un appui à la planification participative ?

Ce type d'appui s'applique à une stratégie d'intervention ou un programme ayant les caractéristiques suivantes :

- Elle/il concerne une **« grappe de projets »** (approche « programme »), dont le **champ** est vaste et relativement complexe (ex. : stratégie d'intervention à l'échelle d'un pays, stratégie sectorielle…).
- Elle/il fait intervenir un **ensemble d'acteurs et d'actrices complexe** (par le nombre et/ou la nature hétérogène de ces différent-e-s acteurs et actrices).
- Elle/il se situe dans une **perspective de moyen et long terme**.

Ce type d'appui associe activement et significativement les principales parties prenantes concernées : il permet une **co-construction** de la stratégie d'intervention ou du programme entre partenaires, acteurs et actrices.

Ce type d'appui peut amener les parties prenantes à réaliser ou approfondir une **analyse partagée du contexte, des acteurs et actrices et des enjeux de développement**, à se projeter vers les **changements souhaités** et à envisager les **chemins** pour y parvenir, à réfléchir aux **modalités d'intervention** (démarches, méthodes, partenariat…), aux actions et aux moyens pour aller dans ce sens.

Pour les **collectivités territoriales en coopération décentralisée**, l'appui à la planification participative pourra prendre une forme spécifique, avec trois étapes possibles :

- La réalisation de **deux diagnostics de territoire** : l'un sur le territoire de la collectivité française, l'autre sur celui de la collectivité partenaire.
- Sur la base de ces diagnostics, la détermination conjointe, par les deux collectivités partenaires *a minima*, des **axes stratégiques de coopération** sur lesquels le partenariat va se fonder pour une période donnée.
- Le développement et l'opérationnalisation de ces axes stratégiques pour aboutir à un **programme de coopération** d'une part, d'autre part à un **dispositif** permettant de conduire ce programme.

En coopération décentralisée, la démarche devra être particulièrement attentive aux modalités d'intégration de **deux préoccupations** :

- Comment intègre-t-on le **renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage** de la collectivité partenaire ?
- Comment intègre-t-on le souci des **effets de la coopération décentralisée en France**, en faisant de la coopération décentralisée une politique publique intégrée au projet politique global de la collectivité française ?

3. Aspects à prendre en compte

En complément des priorités, finalités et modalités générales de l'accompagnement et du cofinancement d'études du F3E (voir sur https://f3e.asso.fr/evaluer/accompagnement-detude/demarche-daccompagnement-detude/), les **aspects suivants** sont à prendre en compte pour les **appuis à la planification participative accompagnés par le F3E** :

- La décision de mener un appui à la planification participative mais aussi l'objet de la planification doivent découler d'un **choix validé par la structure membre**.
- Le **partenariat** au cœur de la planification doit avoir deux caractéristiques :
  - Il doit être identifié et formalisé, même si l'appui peut permettre d'identifier de nouveaux partenaires ou de faire évoluer les modalités de partenariat ;
  - Les partenaires existants doivent avoir exprimé leur souhait de travailler ensemble, mais sans savoir assez précisément comment ni dans quelle direction.
- La stratégie d'intervention ou le programme à planifier doit avoir un certain niveau de **complexité** :
  - Elle/il doit concerner une approche de coopération et de développement dont le champ est vaste et relativement complexe (approche pays ou multi-pays, thématiques ou démarches d'intervention nouvelles…) ;
  - Elle/il doit faire intervenir un ensemble complexe d'acteurs et d'actrices.
- Il peut s'agir soit d'une **nouvelle** stratégie d'intervention ou d'un nouveau programme à mettre en place, soit d'une **réorientation**.
- Ce type d'appui **ne peut pas se réduire uniquement** à l'élaboration du cadre logique d'un programme ou d'un projet en vue de la réponse à un appel à proposition, par exemple. La perspective doit être plus large.
- Les produits de l'appui doivent être **partageables** et contribuer au bénéfice collectif[1].

[1] Le bénéfice collectif constitue l'un des principes du F3E. Toute étude appuyée par le F3E doit « alimenter le bénéfice collectif », c'est-à-dire être utile au plus grand nombre possible de ses structures membres et, au-

- La planification stratégique doit intégrer les **approches transversales** que sont le genre, la jeunesse et le développement durable.

4. Bénéfice collectif et valorisation

Le F3E **diffuse les produits** issus des appuis à la planification participative qu'il accompagne, en particulier sur son site internet.

Il peut être amené également à les valoriser de différentes manières (analyses transversales, restitutions élargies, ateliers d'échange…), en accord avec les structures concernées, au service du bénéfice collectif.

Consultez notre site internet (www.f3e.asso.fr) pour télécharger des rapports d'appuis à la planification participative et des ressources méthodologiques sur cette étape du cycle de vie d'une action de développement. Sur les « approches orientées changement », voir en particulier sur https://f3e.asso.fr/decouvrir-le-f3e/que-faisons-nous/nos-sujets/changement-approches-orientees-changement-aoc/.

Pour une présentation des finalités, des modalités et du fonctionnement de l'accompagnement, cofinancement et instruction d'études par le F3E, consultez la page https://f3e.asso.fr/evaluer/accompagnement-detude/demarche-daccompagnement-detude/.

delà, aux autres acteurs et actrices de la solidarité internationale et de la coopération décentralisée.